

Compte-rendu du Conseil Municipal

Du 23 septembre 2016 à 20 h

Présents : Robert VIELFAURE, Jacques ANATOLE, Guy DUBREU, Mélanie FANGIER, Guy IMBERT, Michel LAPIERRE, Marie LEMAIRE, Gilles PERREAU, Eliane TARALLO.

Représentées : Monique RIGOLLET a donné pouvoir à Michel LAPIERRE

Juliette CONSTANTIN a donné pouvoir à Robert VIELFAURE

A été élue Secrétaire de séance : E. TARALLO

1. Délibérations EPORA (Etablissement public Foncier de l'Ouest Rhône-Alpes)

convention, droit de préemption, délégation et subdélégation

Afin de créer une veille foncière sur les parcelles A 606, 838 et 1021 en commune de ROCHER, une convention doit être passée entre la collectivité et EPORA :

- convention d'étude : étude de faisabilité, étude préopérationnelle,
- convention veille foncière : acquisition, portage foncier
- cession à la collectivité

Le Maire fait une lecture de ce projet de convention avec EPORA aux membres du conseil.

EPORA procèderait à l'acquisition, porterait ensuite les biens acquis pendant une durée de 4 ans (durée pouvant être prorogée) avant de les rétrocéder à la collectivité au même prix + frais annexes (notaire, assurance).

Un transfert de gestion pour les espaces verts peut être fait ; la commune aurait la possibilité de commencer à gérer ces espaces même si le rachat n'est pas encore fait.

Pouvoir au Maire pour proposition périmètre et signature avec EPORA

Pour exercer le droit de préemption et subdéléguer ce droit à EPORA.

Voté à l'unanimité

2. Délibération carte communale-périmètre

Le diagnostic établi au regard des prévisions économiques et démographiques et des besoins en matière de développement économique, d'aménagement de l'espace oblige à réviser la carte communale.

L'état applique des ratios entre les terrains constructibles et non constructibles, il demande aux communes de réviser les terrains arborés qui ne sont pas construits.

Le futur schéma a été présenté. Ce nouveau périmètre permettra des zones vertes près des ruisseaux et la circulation des piétons.

Les membres du conseil demandent une réunion publique en présence des représentants de la DDT pour informer les habitants du projet et sur les enjeux et conditions d'un classement en zone constructible.

3. Délibération : Acquisition d'une partie de la parcelle A 570 à Rocher

L'acquisition de cette parcelle de 12 m² devant la salle polyvalente permettra l'accessibilité pour les personnes handicapées.

Le propriétaire souhaite en faire don à la commune.

Pouvoir au Maire pour achat à titre gratuit ou à 1^{'euro} symbolique

Voté à l'unanimité

4. Délibération : Acquisition d'une partie de la parcelle A 940 à Rocher

Ce terrain de 198 m2 en face de la salle polyvalente permettra d'agrandir considérablement le parking. Le propriétaire est favorable pour le vendre au prix de 8 € le m2.

Voté à l'unanimité

5. Délibération vente lot 8 à Mme et Mr SANTIAGO

L'acte de vente doit être repris car il doit être au nom de Mme et Mr SANTIAGO

Voté à l'unanimité

6. Délibération vente lot 1

Le Conseil décide de reporter cette vente à plus tard car il n'a pas connaissance de tous les éléments. La même position doit être tenue pour tous ; les 4 terrains prévus pour du locatif ont été vendus, les autres terrains doivent l'être pour de l'accès à la propriété.

7. Délibération modification statuts du SMAM piscine

Les statuts du SMAM ont été modifiés de la façon suivante

- La compétence « piscine » est ouverte aux Communes et Communautés de Communes ;
- La compétence « transport » est uniquement ouverte aux Communautés de Communes pour les élèves des classes maternelles et primaires des écoles publiques et privées bénéficiant des cycles piscine à la Perle d'eau.

Voté à l'unanimité

8. Délibération travaux mur quartier le Pontet

Ce mur est à réparer et un seul devis de 4 920 € TTC a été proposé, les Membres sont d'accord sur le principe mais souhaitent solliciter d'autres entreprises pour obtenir un devis comparatif.

Voté à l'unanimité

9. Délibération recensement de la population en 2017

Les membres autorisent le Maire à désigner un coordonnateur et recruter un agent recenseur. Le coordonnateur sera Valérie Rieu Secrétaire de mairie, elle sera en lien direct avec un superviseur de l'INSEE.

Proposition est faite d'informer sur le site internet de la commune de la recherche d'un agent recenseur.

Voté à l'unanimité

Communications et questions diverses

- Décision d'établir un logo de la commune ; l'info en sera faite sur le site internet (Gilles) et un affiche sera faite (Valérie) afin que toutes les personnes intéressées puissent faire une proposition.
- Ecriture du Rochérois, réunion lundi 3 octobre 15 h 30 pour en établir le sommaire.
- On fera un point sur le coût (consommation eau, chauffage...) de la salle polyvalente depuis sa mise en location il y a un an.
- Le projet d'aménagement de la RD5, revêtement et enfouissement des lignes sera présenté en janvier
- Les dates retenues pour les fêtes de Noël : dimanche 20 novembre repas de fin d'année et samedi 10 décembre goûter et spectacle pour les enfants.